

Association LE SABLIER

Square Niederwerrn
14123 IFS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**
Exercice clos le 31 décembre 2025
SIREN 419897731

TALENZ ALTEIS AUDIT

(Siège) Le Trifide - 18 rue Claude Bloch | 14050 Caen Cedex 4 | Téléphone : 02.31.46.23.23 | E-mail : secretariat-caen@talenz-alteis.fr
62 rue de la Chaussée d'Antin | 75009 Paris | Téléphone : 01.40.16.79.80 | E-mail : secretariat-paris@talenz-alteis.fr

www.talenz-audit.fr

SAS au capital de 124 000 € | SIRET 33971386900016 | RCS Caen 339 713 869 | TVA Intracommunautaire FR 61339713869
Société de commissariat aux comptes inscrite à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Normandie

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'Assemblée Générale de l'association LE SABLIER,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LE SABLIER relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LA GOUVERNANCE DE L'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé

que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Caen,

TALENZ ALTEIS AUDIT SAS

Christophe BOULAY
Commissaire aux Comptes
Associé

Signé par Christophe Boulay
Le 17 juin 2026



doc_oQeY
tx_wrX9kK4bdXvP

BILAN ACTIF

945675 - ASSO LE SABLIER

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2023

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles				0.42		0.92
Frais de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, licences,	16 009	13 424	2 585		6 023	
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles				26.73		33.57
Terrains						
Constructions						
Inst. techniques, matériel et outillages ...	543 105	387 434	155 671		211 297	
Autres immobilisations corporelles	58 121	49 479	8 642		8 601	
Immob. corp. en cours, av. acptes						
Biens reçus legs /donat. dest. être cédés						
Immobilisations financières				0.08		0.08
Participations						
Créances rattachées à des particip.						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	500		500		500	
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	617 735	450 337	167 398	27.23	226 421	34.57
Stocks et en-cours	292		292	0.05	503	0.08
Créances				9.43		10.86
Créances Clients, usagers et cptes ratt.	23 215		23 215		26 367	
Créances reçues par legs ou donations						
Autres créances	30 366		30 366		27 099	
Charges constatées d'avance	4 393		4 393		17 644	
Valeurs mobilières de placement	183		183	0.03	183	0.03
Instr. financiers à terme, jetons détenus						
Disponibilités	388 959		388 959	63.27	356 747	54.47
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	447 408		447 408	72.77	428 544	65.43
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement emprunts (IV)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	1 065 143	450 337	614 806	100	654 965	100

BILAN PASSIF

945675 - ASSO LE SABLIER

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2023

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Fonds propres sans droit de reprise		4.66		4.38
Fonds propres statutaires	28 673		28 673	
Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité				
Autres réserves				
Report à nouveau	230 436	37.48	232 760	35.54
Excédent ou déficit de l'exercice	-6 834	-1.11	-2 325	-0.35
Situation nette (sous-total)	252 275	41.03	259 108	39.56
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement	118 616	19.29	162 258	24.77
Provisions réglementées				
TOTAL DES FONDS PROPRES (I)	370 891	60.33	421 366	64.33
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés	30 802	5.01		
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)	30 802	5.01		
Provisions pour risques				
Provisions pour charges	24 134	3.93	19 577	2.99
TOTAL DES PROVISIONS (III)	24 134	3.93	19 577	2.99
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	46 649	7.59	41 648	6.36
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	74 281	12.08	73 625	11.24
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	17 829	2.90	19 360	2.96
Produits constatés d'avance	50 219	8.17	79 388	12.12
TOTAL DES DETTES (IV)	188 979	30.74	214 022	32.68
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV + V)	614 806	100	654 965	100

COMPTE DE RÉSULTAT

945675 - ASSO LE SABLIER

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2023

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens	14 486	12 907	1 579	12.23
<i>dont ventes de dons en nature</i>	3 127	2 904	223	7.68
Ventes de prestations de services	140 511	131 541	8 970	6.82
<i>dont parrainages</i>	9 848	19 083	-9 236	-48.40
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	1 207 651	1 220 175	-12 524	-1.03
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats		100	-100	-100.00
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières	3 621	5 134	-1 513	-29.47
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.				
Utilisations des fonds dédiés		8 906	-8 906	-100.00
Autres produits	6	16	-10	-65.13
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	1 366 276	1 378 779	-12 504	-0.91
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises	6 895	5 715	1 180	20.66
Variation de stocks	211	617	-405	-65.76
Autres achats et charges externes	609 748	660 448	-50 700	-7.68
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	18 004	17 983	21	0.12
Salaires	459 620	451 804	7 816	1.73
Cotisations sociales	159 328	150 263	9 065	6.03
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	65 596	75 167	-9 571	-12.73
Dotations aux provisions	4 557	1 804	2 753	152.61
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées				
Report des fonds dédiés	30 802		30 802	
Autres charges	21 565	20 905	661	3.16
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	1 376 326	1 384 705	-8 379	-0.61
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-10 051	-5 926	-4 124	-69.60

COMPTE DE RÉSULTAT

945675 - ASSO LE SABLIER

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2023

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	3 217	3 602	-385	-10.68
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits de cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	3 217	3 602	-385	-10.68
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Valeur comptable des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)				
2-RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	3 217	3 602	-385	-10.68
3-RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	-6 834	-2 325	-4 509	-193.98
Produits exceptionnels (V)				
Charges exceptionnelles (VI)				
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)				
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	1 369 492	1 382 381	-12 888	-0.93
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	1 376 326	1 384 705	-8 379	-0.61
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-6 834	-2 325	-4 509	-193.98
Contributions volontaires en nature				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE				
Charges des contributions volontaires en nature				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.				
TOTAL	-6 834	-2 325	-4 509	-193.98

Annexe comptable

PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ

945675 - ASSO LE SABLIER

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2023

L'objet social de l'entité est :

L'objet social de l'association va la conduire à mettre en oeuvre sous la responsabilité de sa direction, un projet artistique et culturel "entre corps et objets", pour la diffusion, la création et la sensibilisation aux arts de la marionnette via la gestion des équipements culturels "Théâtre Jean Vilar" situé à Ifs, dans la communauté urbaine de Caen la Mer, et d'un "lieu de résidence/salle de spectacle" situé à Dives sur Mer, et via la réalisation du festival RéciDives et de tout projet ou manifestation poursuivant les mêmes buts.

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées sont :

Ce projet a pour objectifs spécifiques :

- le soutien et le suivi de la création artistique avec une attention particulière pour les compagnies régionales
- une programmation de spectacles vivants
- le montage de projets, l'organisation et la mise en oeuvre d'actions culturelles en direction de publics diversifiés
- la mise en place et le développement d'une politique d'information et de tarifs participant directement à la recherche et à la fidélisation de publics
- le développement d'une politique de sensibilisation et de formation de publics et de professionnels aux pratiques culturelles, en partenariat avec une diversité de structures, notamment scolaires, universitaires et culturelles, tant au niveau local, que régional, national et international.

Les moyens mis en oeuvre sont :

L'association met en oeuvre les moyens humains, matériels et financiers pour la réalisation de tous ces projets.

Le Sablier accompagne les artistes en les accueillant en résidence tout au long de la saison et en coproduisant leurs créations. Des "visites de chantier" sont organisées pour permettre au public de découvrir les projets accompagnés.

Le Sablier s'engage aussi à programmer des spectacles quand ils ne sont qu'au début de leur processus de création par le biais de "pré-achats".

En dehors de ces accompagnements, le Sablier organise aussi des temps de formation et de recherche pour les artistes professionnels.

Le Sablier tisse des liens avec de nombreuses structures socio-culturelles, éducatives, de santé,..... qui emmènent des groupes voir des spectacles et rencontrer des artistes tout au long de la saison et sur le festival.

Le Sablier appartient à différents réseaux professionnels et participe à des projets collaboratifs aux niveaux régional, national et européens.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

945675 - ASSO LE SABLIER

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2023

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 614 805.68 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage une perte de -6 833.74 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Ces comptes annuels ont été établis le 26/03/2026.

Par ailleurs, nous apportons le complément d'informations suivant :

Rappel :

poursuite de la mesure d'exonération de TVA sur certaines subventions Département et subvention CAEN LA MER par suite de la réponse DGI du 04/05/2007.

Exonération de la subvention versée par le Conseil Régional de Basse Normandie par suite de la réponse DGI du 11/02/2011.

Application de la taxe sur les salaires (réponse DGI du 19/10/2007)

Sont également mentionnés, les faits caractéristiques d'importance significative intervenus au cours de l'exercice ou de la clôture jusqu'à la date d'approbation des comptes par l'organe délibérant.

Dans un communiqué de presse en date du 30/09/2022, le ministre de la culture a annoncé la labellisation du Sablier en tant que Centre National de la Marionnette, en même temps que cinq autres structures.

Ces centres nationaux auront pour mission de soutenir la création, notamment à la mise en place d'ateliers de fabrication et à l'accueil renforcé de compagnies en résidence, d'assurer une diffusion régulière de spectacles sur l'ensemble de leur territoire d'implantation et d'accompagner la nouvelle génération de marionnettistes.

Ce nouveau label national veillera également à conduire des actions pour sensibiliser davantage de publics aux arts de la marionnette et à contribuer à la professionnalisation du secteur

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : image fidèle, comparabilité et continuité de l'exploitation, régularité et sincérité, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par le règlement n° 2018-06.

Aucun changement de méthode n'est intervenu en cours d'exercice.

Le nouveau plan comptable (PCG, nouvel art.513-5) ne retient en résultat exceptionnel que les charges et produits directement liés à un événement majeur et inhabituel :

Un événement est majeur lorsque ses conséquences sont susceptibles d'exercer une influence sur le jugement. Un événement inhabituel est un événement qui n'est pas lié à l'exploitation normale et courante de l'association.

Un événement est présumé inhabituel lorsqu'un même événement ne s'est pas produit au cours des derniers exercices et qu'il est peu probable qu'il se reproduise au cours des prochains exercices.

Les transferts de charges sont désormais comptabilisés en moins des comptes de charges concernés.

Les comptes 629000 et 649000 ont été créés pour plus de visibilité.

La société applique le Règlement ANC n° 2022-06 applicable aux exercices ouverts au plus tard à compter du 01/01/2025 depuis le 01/01/2025 (modernisation des états financiers). Ce changement de méthode a été appliqué de manière anticipée dès l'exercice 2024.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

945675 - ASSO LE SABLIER

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2023

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Conformément à la réglementation, le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent, tels qu'ils ont été arrêtés et publiés, sont présentés à la fin de cette annexe.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Évaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement).

Traitement des amortissements des biens non décomposables

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif.

Durée d'utilisation ou d'usage en fonction de la nature des immobilisations

	Durée d'utilisation (en années)	Fourchette des durées
Matériels outillages		1 à 10
Logiciels		1 à 3
Matériel son	3.00	3 à 5
Matériel lumière	3.00	3 à 5
Matériel bureau/informatique		3 à 5
Matériel salle		3 à 10

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement des participations et autres titres

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCKS

Détermination des stocks

Les stocks sont déterminés selon la méthode premier entré, premier sorti (FIFO).

Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Traitement de l'exclusion du coût de la sous-activité et des intérêts dans la valorisation des stocks

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

CRÉANCES - DETTES

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

945675 - ASSO LE SABLIER

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2023

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

SUBVENTIONS

Traitement des subventions

Les subventions sont comptabilisées en produits.

COTISATIONS

Informations concernant la comptabilisation des cotisations

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de l'émission de l'appel. En effet, l'association pouvant justifier d'un droit d'agir en recouvrement, généré par un appel de cotisation, cet appel constitue le fait générateur de la comptabilisation du produit.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Informations concernant la comptabilisation des contributions volontaires

Aucune contribution n'est comptabilisée sur cet exercice.

ETAT DES IMMOBILISATIONS

945675 - ASSO LE SABLIER

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2023

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS				
	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation		
		suite à rééval.	acquisition	
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles	16 009.00			
TOTAL	16 009.00			
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériel et outillages industriels	540 803.76		2 300.92	
Autres immobilisations corporelles	53 849.65		4 271.67	
TOTAL	594 653.41		6 572.59	
Immobilisations financières				
Prêts et autres immobilisations financières	500.00			
TOTAL	500.00			
TOTAL GENERAL	611 162.41		6 572.59	

	Diminution		Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
	par virt poste	par cession		
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles			16 009.00	
TOTAL			16 009.00	
Immobilisations corporelles				
Inst. techniques, matériel et outillages indust.			543 104.68	
Autres immobilisations corporelles			58 121.32	
TOTAL			601 226.00	
Immobilisations financières				
Prêts et autres immobilisations financières			500.00	
TOTAL			500.00	
TOTAL GENERAL			617 735.00	

ETAT DES AMORTISSEMENTS

945675 - ASSO LE SABLIER

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2023

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS						
	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations incorporelles						
Autres immobs incorporelles			9 986.26	3 437.50		13 423.76
TOTAL			9 986.26	3 437.50		13 423.76
Immobilisations corporelles						
Inst. tech., mat. et out. industriels	1 À 10	LIN./DÉGR.	329 506.76	57 927.25		387 434.01
Autres immobilisations corporelles			45 248.28	4 231.02		49 479.30
TOTAL			374 755.04	62 158.27		436 913.31
TOTAL GENERAL			384 741.30	65 595.77		450 337.07

ETAT DES STOCKS

945675 - ASSO LE SABLIER

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2023

ÉTAT DES STOCKS				
	Stock début	Augmentation	Diminution	Stock fin
Marchandises	503.40		211.07	292.33
TOTAL	503.40		211.07	292.33

ETAT DES CRÉANCES

945675 - ASSO LE SABLIER

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2023

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Autres immobilisations financières	500.00		500.00
Actif circulant			
Autres créances clients	23 214.65	23 214.65	
Taxe sur la valeur ajoutée	10 620.37	10 620.37	
Divers	15 916.00	15 916.00	
Débiteurs divers	2 917.02	2 917.02	
Charges constatées d'avance	4 392.50	4 392.50	
TOTAL	57 560.54	57 060.54	500.00

COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

945675 - ASSO LE SABLIER

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2023

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	Montant
Exploitation	4 392.50
TOTAL	4 392.50

PRODUITS À RECEVOIR

Les autres créances correspondent à :
- ONDA pour les frais de tournée - Mons la Girage : 15 916€
- fonpeps : 2500.36 euros
- aide alternance : 416.66 euros

	Montant
Autres créances	18 833.02
TOTAL	18 833.02

SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

945675 - ASSO LE SABLIER

Du 01/01/2025 au 31/12/2025
COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2023

ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES

	Montant N	Montant N-1
Sur subventions de fonctionnement	30 802.00	
TOTAL	30 802.00	

ETAT DES PROVISIONS

945675 - ASSO LE SABLIER

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2023

	Montant au début de l'exercice	Augmentation dotation de l'exercice	Diminution reprise de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour risques et charges				
Autres provisions pour risques et charges	19 577.00	4 557.00	24 134.00	
TOTAL	19 577.00	4 557.00	24 134.00	
TOTAL GÉNÉRAL	19 577.00	4 557.00	24 134.00	

ETAT DES PROVISIONS

945675 - ASSO LE SABLIER

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2023

TABLEAU DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
	Montant au début de l'exercice	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			Utilisée	Non utilisée	
Autres provisions pour risques et charges	19 577.00	4 557.00	24 134.00		
TOTAL	19 577.00	4 557.00	24 134.00		

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

945675 - ASSO LE SABLIER

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2023

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	46 648.91	46 648.91		
Personnel et comptes rattachés	30 764.35	30 764.35		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	34 433.54	34 433.54		
Autres impôts et taxes assimilées	8 713.14	8 713.14		
Groupes et associés (2)	2 178.40	2 178.40		
Autres dettes	15 651.00	15 651.00		
Produits constatés d'avance	50 219.44	50 219.44		
TOTAL	188 608.78	188 608.78		

COMPTES DE RÉGULARISATION
PASSIF

945675 - ASSO LE SABLIER

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2023

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

- Les produits constatés d'avance concernent les subventions suivantes :
- Subvention DRAC création réseau normand de la marionnette : 5 213€
 - Subvention région projet collaboration internationale festival/fiams : 3 500€
 - Subvention région projet "toutes nos idoles" : 4 400€
 - Subvention région dispositif regards "antigoe" : 5 006€
 - Subvention région Regards "Arts et Sciences" : 4 373€
 - Subvention département projet "toutes nos idoles" 2 600€
 - Recettes ateliers 20% : 944.44€
 - Recettes coproduction spectatcle produit spectacle Badmobil : 24 183€

CHARGES À PAYER

	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 084.41
Dettes fiscales et sociales	42 625.43
TOTAL	68 709.84

LES EFFECTIFS

945675 - ASSO LE SABLIER

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2023

RÉMUNÉRATIONS DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

Information sur la rémunération des plus hauts cadres dirigeants de l'association en application de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif.

Il n'y a pas de rémunérations et avantages en nature pour les trois plus hauts cadres dirigeants (membres du conseil d'administration) de l'association au titre de l'exercice 2025

COMMENTAIRE

945675 - ASSO LE SABLIER

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2024 et COMPARAISON AVEC Harmonisation au 31/12/2023

Les contributions volontaires sont les suivantes :

- Mise à disposition à titre gracieux du Théâtre Jean Vilar à Ifs par Caen la Mer pour 75000 euros
- Mise à disposition à titre gracieux des locaux (Atelier de résidence, bureaux) et apport en logistique pendant le Festival par la ville de Dives sur Mer pour 76 305 euros
- Apport logistique (matériel technique) pour le Festival par le Département du Calvados pour un montant de 18 487 euros
- Mise à disposition à titre gracieux par la Ville de Ifs d'un appartement pour le logement des artistes accueillis pour un montant de 6 730 euros

En contrepartie, le Sablier met à disposition de la ville de Ifs le local et un technicien pour des spectacles sur 12 créneaux dans l'année (dont deux créneaux flottants)

L'association bénéficie du bénévolat des administrateurs au sein de ses instances essentiellement pour l'organisation du Festival RéciDives et pour les spectacles mais aussi pour la vie associative.

Le nombre d'heures de bénévolat pour 2025 a été estimé à 2 196 heures soit une valorisation pour 30 781 euros (taux horaire smic coût employeur) en total répartie de la façon suivante :

- Pour les bénévoles du Festival : 68 personnes pour 1 550 heures soit une valorisation à 21 724 euros
- Pour les membres du conseil d'administration : 14 personnes pour 646 heures soit une valorisation à 9 057 euros.